



académie de Créteil

éducation nationale

Affaire suivie par Pascale SCHWAGER Inspectrice de l'Education nationale

> Téléphone 01 48 60 98 43 Télécopie 01 49 63 01 25 Courriel

ce.0931273D@ac-creteil.fr Rue du 8 mai 1945

> www.ien-tremblay.accreteil.fr

93290 Tremblay-en-France

Horaires d'ouverture :

du lundi au Jeudi : 8h-12h et 13h-17h

Le mercredi : 8h-12h

Le vendredi : 8h-12h et 13h-16h Tremblay-en-France, le 9 septembre 2016

## Note de service n°3

à

Mesdames et messieurs les Directeurs, Mesdames et messieurs les Enseignants,

Objet: Modalités d'inspection des enseignants 2016-2017

Chaque note de service est mise à la disposition des enseignants qui émargeront après en avoir pris connaissance.

La présente note a pour objectif de préparer le bon déroulement des inspections et des évaluations du fonctionnement des équipes et des écoles, en précisant les conditions dans lesquelles elles seront effectuées afin que les aspects les plus significatifs de la pratique professionnelle de chacun puissent être clairement mis en évidence.

#### 1. Finalités

L'inspection vise, d'une part, à vérifier que les élèves reçoivent un enseignement qui leur permet d'acquérir les compétences et les connaissances des programmes et du socle commun, et d'autre part, à donner au maître les moyens de mieux évaluer son action pour l'aider à améliorer l'efficacité de son enseignement. Elle se situe dans un processus de contrôle de conformité mais également dans une dynamique d'évaluation qualitative individuelle.

# 2. Référentiel de compétences

Le Référentiel des compétences professionnelles (BO n°30 du 25 juillet 2013) définit le cadre de la formation et de l'évaluation des professeurs des écoles.

### 3. Calendrier

La campagne d'inspection 2016-2017 commencera le 24 Septembre 2016.

Un certain nombre d'inspections revêt un caractère obligatoire :

- les inspections des enseignantes titulaires 2èmes années (T2),
- les inspections des enseignants fonctionnaires stagiaires (EFS) si nécessaire.

Des inspections seront programmées en fonction des besoins repérés.

## 4. Modalités d'organisation

Vous serez prévenu(e) de ma visite, au plus tard une semaine avant, par un courrier adressé au directeur de votre école par voie électronique.



Cet envoi sera accompagné d'un questionnaire préalable à l'inspection que vous retournerez, par courriel, au secrétariat avec votre emploi du temps. Vous voudrez bien informer le secrétariat des éventuels déplacements, sorties et interventions extérieures qui pourraient avoir lieu dans l'intervalle indiqué.

# 5. Les différents temps de l'inspection

#### Le questionnaire :

Ce document préalable (voir annexe « document préparatoire à l'inspection ») est la première étape de ce temps d'échange professionnel et vise à vous engager dans une **analyse réflexive** de votre pratique notamment :

- sur la manière dont ont été prises en compte les recommandations issues de l'évaluation précédente ;
  - sur la mise en valeur de votre activité, de vos actions et de vos pratiques professionnelles;
  - sur vos questionnements, vos réflexions, vos stratégies pour répondre aux difficultés qui se présentent.

# L'observation des séances d'apprentissage :

Elle portera sur deux situations d'apprentissage :

- l'une en français ou mathématiques,
- la seconde dans un autre domaine d'enseignement.

L'objectif sera de bien identifier les pratiques professionnelles qui permettent l'amélioration des performances des élèves (efficacité pédagogique). La démarche d'inspection doit permettre ainsi de centrer l'analyse du travail de l'enseignant sur les acquis, les progrès et les parcours des élèves en référence aux compétences définies dans les programmes.

Il s'agit au sein de la classe et de l'école d'afficher clairement la **pertinence** des moyens mis en œuvre pour permettre la réussite de tous les élèves.

Au cours de mes visites, je ferai le point sur :

- le parcours Citoyen et le travail autour des valeurs de la République ;
- l'emploi du temps au regard des pics de vigilance des élèves ;
- les PPRE, les PAP.

Vous voudrez <u>bien préparer et tenir à ma disposition</u> lors de la visite l'ensemble des documents qui concourent à l'appréciation de votre travail :

- Les documents réglementaires : registre d'appel, consignes de sécurité, document de liaison avec l'enseignant assurant le complément de décharge le cas échéant.
  - La mise œuvre des nouveaux programmes : progressions de cycles, programmations, emploi du temps, cahier journal ;
  - Les préparations des séances du jour ;
  - L'ensemble des outils d'un élève (cahiers, manuels, livrets d'évaluation, cahier de correspondance, cahier de texte, etc...);
  - Les documents professionnels utilisés pour évaluer les compétences des élèves et suivre leurs progrès : fiches d'observation, cahier de bord de l'enseignant, cahiers d'évaluation.



#### L'entretien :

L'entretien permettra d'analyser la conception et la mise en œuvre des séances, vos stratégies de conduite de classe, votre engagement dans le travail en équipe au sein de l'école. Des pistes de travail sont proposées. Il portera aussi sur les points suivants : les évolutions depuis la dernière inspection, les réussites et les besoins rencontrés, les conditions de réinvestissement d'actions de formation, les demandes particulières, les perspectives de carrières. Pour ce moment d'entretien, je vous remercie de faciliter, avec l'aide de la directrice ou du directeur, l'activité des élèves pendant ce temps d'échanges.

## Le rapport d'inspection :

Établi à partir des documents consultés, de l'observation des séances et de l'analyse partagée au cours de l'entretien, il mettra en perspective vos points forts, mentionnera conseils et pistes de réflexion, et pourra vous orienter vers des voies de progrès. Le rapport est élaboré sur la base d'un outil commun à l'ensemble des IEN du département.

## 6. Inspections particulières

La conduite de plusieurs inspections individuelles dans une école pourra donner lieu, à une inspection d'école. Les missions spécifiques verront une adéquation des modalités d'inspection. Les Directeurs d'école seront également inspectés sur les missions liées à cette fonction. Pour les personnels occupant un poste particulier en RASED, UPE2A, ULIS école, un rapport d'activité, décrivant notamment les modalités de fonctionnement avec les équipes, me sera communiqué.

L'inspection reste un temps privilégié de rencontre avec l'enseignant. J'espère que la mise en œuvre de ces différentes modalités conduira à une inspection utile et efficace, qu'elle permettra d'être à l'écoute de vos besoins tout en vous aidant à mieux atteindre les objectifs de l'école primaire et, en tout premier lieu, la réussite de tous les élèves.

L'Inspectrice de l'Education nationale

Pascale SCHWAGER